CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUIN 2021

**Bourg-la-Reine s’oppose au projet Hercule de démantèlement d’EDF**

*Vœu déposé au nom de xxxxxxx municipale*

Historiquement, les communes sont responsables du bon fonctionnement du système électrique. Jusqu’en 1945, il incombait à nos collectivités de porter investissement sur la production et la distribution d’électricité via des concessions communales. C’est en 1946 que la nationalisation de ces concessions a été instaurée par l’État au sein de l’entité EDF, en appui sur une organisation décentralisée associant communes et usagers. L’objectif était ainsi de garantir l’égal accès à l’électricité pour tous, sur tout le territoire national. Au fil des décennies, cette approche décentralisée de la nationalisation a fait place à un recul des capacités de contrôle des collectivités locales et à l’absence de débat démocratique sur l’avenir d’EDF – le refus d’inscrire cette discussion dans l’ordre du jour de la Convention Citoyenne pour le Climat en est la plus récente démonstration.

Aujourd’hui, la situation économique d’EDF est préoccupante. Les choix stratégiques à opérer sont complexes face aux enjeux de maintien d’un parc nucléaire vieillissant et nécessitant des investissements lourds pour sa pérennisation ou son renouvellement par la technologie EPR, et face à la nécessité de développer les énergies renouvelables pour respecter les trajectoires climatiques fixées par la France et l’Union Européenne. La pression exercée par la Commission Européenne sur la libre concurrence non faussée entre les opérateurs énergétiques pousse EDF à clarifier la répartition des subventions entre ses différents volets d’activités. Ainsi, au travers du projet HERCULE lancé en 2018, EDF souhaite opérer une scission de son groupe en trois entités : une entreprise publique assurant la gestion des centrales nucléaires et le réseau de transport d’électricité produite (EDF bleu) ; une entité gestionnaire des barrages hydroélectriques (EDF azur) ; et une entité regroupant toutes les activités commerciales, la distribution d’électricité et les énergies renouvelables (EDF vert).

C’est cette tripartition qui est un des objets de l’opposition politique et citoyenne à ce projet de reconfiguration. En effet, si EDF bleu et azur resteraient dans le giron public, le choix d’une ouverture massive d’EDF vert aux investisseurs privés via une cotation en bourse fait craindre l’instauration d’un mécanisme où les activités les plus rentables de distribution et de production d’énergies renouvelables soient privatisées, tandis que les investissements massifs à opérer sur le parc nucléaire ne soient portés que par la puissance publique. Face à la crainte d’une socialisation des pertes et d’une privatisation des profits, doctrine de l’État depuis de nombreuses années déjà, ce dernier n’offre pas de garanties claires. Pas de transparence non plus sur les modalités de fonctionnement et d’interaction des activités entre les différentes entités dans leurs champs de compétences, par exemple sur l’assurance d’une bonne entente technique et commerciale entre la gestion des cours d’eau par les activités de barrage et les nécessaires besoins de refroidissement de l’activité nucléaire.

Désormais, ce projet est suspendu aux négociations avec la Commission Européenne sur la concurrence et à l’adoption au Parlement français d’une loi dédiée. Dans le temps imparti avant la fin du quinquennat, les capacités du gouvernement à mener cette réforme sont contraintes par la réussite des négociations avec Bruxelles, mais il cherche d’ores et déjà un plan B en cas d’échec. Il est donc important que les collectivités locales fassent entendre leur voix sur le maintien d’un service public de distribution et de production de l’électricité, seul garant de l’accès de tous à ce bien essentiel, et sur le refus d’un accaparement par le privé des capacités de productions renouvelables par des investisseurs privés en recherche de rentabilité permanente, au détriment de l’intérêt des français.es qui devraient assumer la charge d’un parc nucléaire vieillissant et une hausse des tarifs de l’électricité inéluctable.

Considérant que les enjeux climatiques du 21ème siècle nous commandent d’enclencher une conversion radicale de notre système énergétique vers les énergies décarbonées ;

Considérant que l’énergie est un bien commun qui ne peut faire l’objet de spéculation ;

Considérant que le groupe EDF est historiquement un bien public, dont l’État est actionnaire à 83,6 %, et reste le pilier essentiel de notre avenir énergétique pour assurer l’égalité d’accès à cette ressource électrique sur l’ensemble du territoire ;

Considérant que 12 millions de personnes dans notre pays sont en situation de précarité énergétique à laquelle les collectivités doivent faire face aux côtés de leur population ;

Considérant que les collectivités territoriales sont propriétaires du réseau de distribution électrique et que la distribution et fourniture de l’électricité aux tarifs réglementés sont des services publics locaux ;

Considérant que le projet HERCULE vise à terme à privatiser les centrales hydroélectriques et à renforcer la privatisation des unités de productions d’énergies renouvelables à partir de ressources naturelles à considérer comme des biens communs, entraînant à terme une incapacité de l’État à conserver son indépendance énergétique ;

Considérant qu’historiquement le démantèlement des grandes entreprises publiques (France Télécom, SNCF, gestionnaires publics d’autoroutes…) a toujours entraîné une explosion du coût et une dégradation des services rendus aux usagers, ainsi qu’une aggravation et instabilité des conditions de travail des salariés des entreprises ;

Considérant l’opacité des négociations en cours entre l’État et la Commission Européenne, entraînant une désinformation des citoyens, des salariés et des élus privés de débat démocratique à la hauteur des enjeux ;

Le conseil municipal de Bourg-la Reine,

Rappelle son engagement, en qualité de collectivité locale, dans le combat pour la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique ;

Réaffirme que l’énergie est un bien commun qui ne peut être livré à la prédation des intérêts privés ;

S’oppose au projet HERCULE de démantèlement de l’entreprise publique EDF et à l’ouverture massive d’une partie de ses activités à la spéculation financière ;

Apporte son soutien à la lutte engagée par les salariés de l’énergie pour le maintien d’une entreprise publique.